

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2020

Délibération  
n°223-2020  
Point 4.6.2

### Point 4.6.2 de l'ordre du jour

#### Inscription en année-mémoire de M. N....

#### EXPOSE DES MOTIFS :

N... fait partie de la promotion 2018/2019 du parcours de master « pédagogie en sciences de la santé » (mention « sciences de l'éducation »). Il a validé l'ensemble des UE, à l'exception de l'UE recherche. Il souhaiterait déposer et soutenir son travail en 2020/2021. Le régime de la formation continue ne prévoit pas la réinscription des étudiants en année mémoire.

La Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé souhaite procéder à l'inscription du candidat sous ce régime, avec facturation des droits administratifs et nullité des droits pédagogiques.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'inscription en année-mémoire de M. N...

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	4

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT